

ARPENTER LE PAYSAGE

pour appréhender la trame verte
et bleue en Occitanie

BILAN DES ACTIONS - SEPTEMBRE 2017 NOVEMBRE 2017

UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT NATIONAL

L'appel à manifestation d'intérêt lancé par la FNCAUE en partenariat avec *Régions de France* et le ministère de la Transition écologique et solidaire, vise à l'accompagnement des collectivités locales, en particulier des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des territoires de projet, par les CAUE, afin de poser les fondations de stratégies pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Il doit

permettre d'assurer une diffusion territoriale de démarches innovantes dans une logique d'essaimage permettant l'adaptation du projet au contexte local.

Huit équipes régionales de CAUE ont été sélectionnées au niveau national : Auvergne-Rhône Alpes, Centre-Val de Loire, Guadeloupe, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Pays de la Loire.

ARPENTER LE PAYSAGE POUR APPRÉHENDER LA TRAME VERTE ET BLEUE UN PROJET PORTÉ PAR LES CAUE D'OCCITANIE

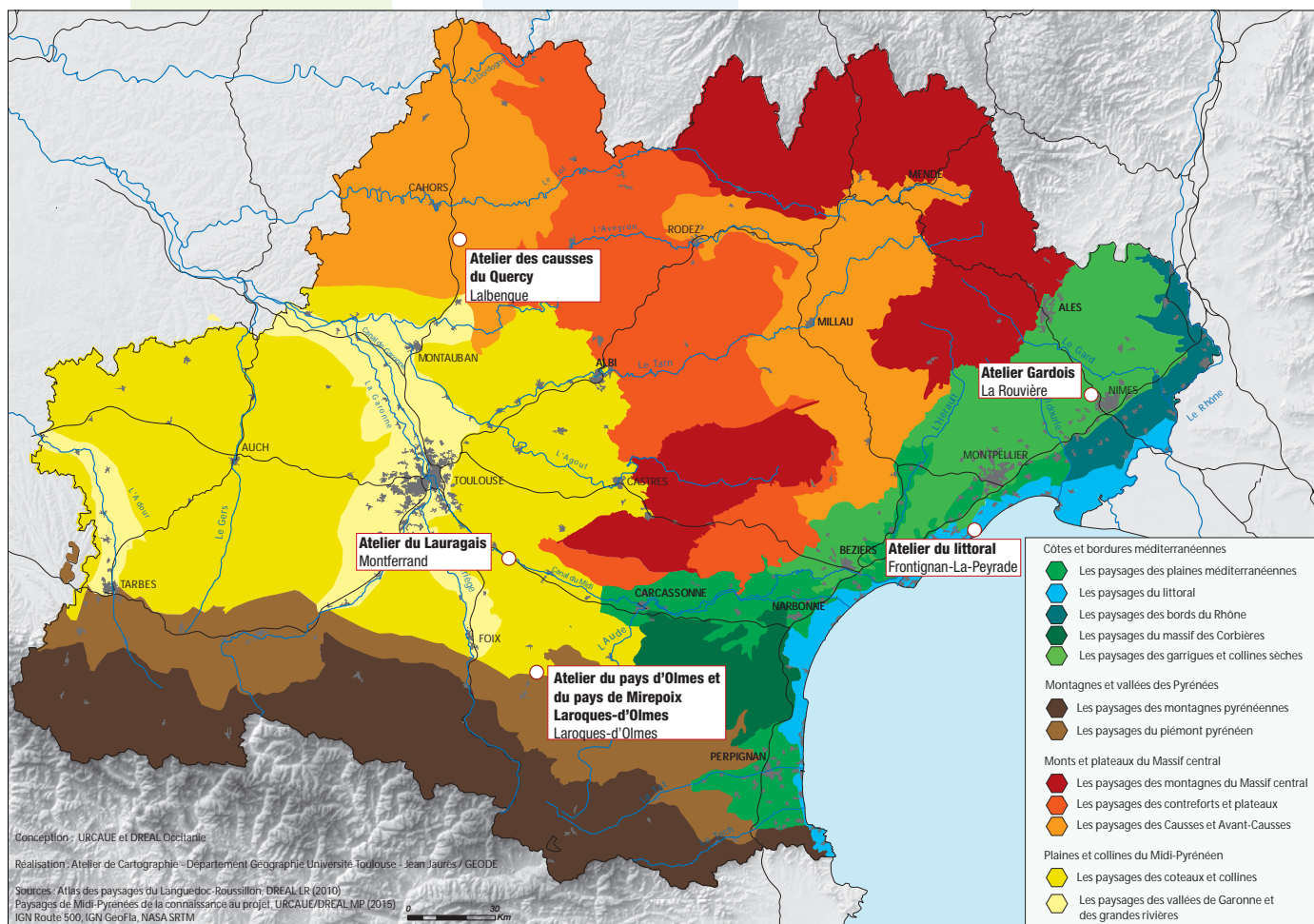
Le projet porté par sept CAUE d'Occitanie et leur Union régionale, soutenu par la DREAL et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, vise à expérimenter des approches fondées sur « le vécu et le perçu » du territoire dont le paysage est une représentation afin d'aborder de façon concrète la biodiversité et de déployer localement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), document représentant la TVB à l'échelle régionale.

A partir d'une démarche commune travaillée collectivement, les CAUE ont organisé avec des partenaires locaux, cinq ateliers sur des territoires représentatifs de :

- la diversité paysagère régionale : plaine, Pyrénées, Massif central et littoral méditerranéen,
- problématiques d'aménagement variées : secteur rural, espace périurbain, secteur à forte composante agricole, ancien bassin industriel, espace côtier submersible, etc.
- Atelier Gardois organisée par le CAUE du Gard avec

l'Agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne et l'Association des maires du Gard.

- Atelier du pays d'Olmes et du pays de Mirepoix organisé par le CAUE de l'Ariège avec l'Association des Naturalistes d'Ariège (ANA) et la commune de Laroque-d'Olmes.
- Atelier du Lauragais organisé par les CAUE de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn avec le PETR du Pays Lauragais.
- Atelier du littoral organisé par le CAUE de l'Hérault avec la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, la Commune de Frontignan-La-Peyrade, le Syndicat mixte des étangs littoraux, le Syndicat mixte du Bassin de Thau et le Conseil départemental de l'Hérault.
- Atelier des Causses du Quercy organisé par le CAUE du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy.



ABORDER CONCRÈTEMENT LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

LA PERTINENCE D'UNE APPROCHE PAYSAGÈRE

En amont de la préparation des ateliers, les réunions techniques du groupe projet rassemblant sept CAUE d'Occitanie volontaires ont conduit à définir une trame méthodologique et des formats d'intervention communs cependant adaptés à la diversité des contextes et des problématiques abordés à l'échelle de l'Occitanie.

Pour la préparation de ces journées de formation, chaque CAUE a initié une démarche de co-construction avec des partenaires locaux afin d'adapter les différents ateliers au contexte du territoire choisi. Ces échanges préalables autour de questions de fond mais aussi d'organisation, ont renforcé la transversalité de l'approche et la complémentarité des compétences. Un partenariat durable suscitant probablement à l'avenir d'autres actions communes autour de la biodiversité mais aussi de la planification et de l'urbanisme opérationnel, s'est construit lors de ces réunions de travail.

Les ateliers se sont déroulés entre le 21 septembre et le 7 novembre 2017. Ils ont regroupé pour chacun entre 20 et 60 participants. Dans certains cas, la participation avait été limitée afin de faciliter les travaux de production. Les élus, public ciblé principalement, sont les participants les plus nombreux mais les ateliers restaient ouverts à d'autres acteurs : techniciens de collectivités, services de l'Etat, associations...

Pour répondre à leurs questionnements pratiques, les élus ont été mis en situation concrète de traduire de manière spatialisée les enjeux écologiques et paysagers dans des documents de planification ou de gestion de l'espace.

Les journées proposaient quatre moments dont le déroulé pouvait être différent : un apport théorique sur la biodiversité et le paysage, un arpentage et des observations collectives sur le terrain, des travaux pratiques autour de cas concrets en salle, puis une restitution des travaux.

Pour les ateliers qui ont fait l'objet d'une enquête de satisfaction, les retours des participants sont très positifs et soulignent : un apport de connaissances appropriées, l'intérêt des échanges entre participants, le fait d'avoir été mis en situation, la richesse de la confrontation des points de vue avec différents acteurs et différentes compétences et l'approche décloisonnée.

A partir de l'observation et de l'arpentage du site, les ateliers confirment la pertinence d'une approche paysagère. Ils ont en outre permis de mesurer en quoi les enjeux paysagers et ceux de la trame verte et bleue se rejoignent et s'enrichissent mutuellement.

Le principe des ateliers - « partir du terrain et l'aborder avec une approche sensible » - facilite l'assimilation des notions théoriques. Le croisement entre une lecture de paysage sur site et une mise en situation invite les participants à s'approprier directement et concrètement les connaissances transmises.

Le décalage parfois constaté entre les informations contenues sur les cartes de niveau régional et l'observation de terrain permet de faire comprendre concrètement que les cartographies du SRCE ne sont pas à reporter directement sur d'autres cartes plus précises mais qu'elles constituent des informations à décliner avec les connaissances locales. A travers ces mises en pratique, les participants ont pris conscience des différentes échelles et de leur emboîtement.

Enfin, les travaux pratiques très concrets proposés aux participants (aménagement de lotissement, développement urbain, documents d'urbanisme...) montrent que la TVB n'est pas qu'une approche de protection mais qu'elle peut enrichir le regard des participants sur le territoire et qu'elle peut être matière à projet.



Atelier du Littoral à Frontignan-La-Peyrade.



Atelier du pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix à Laroques-d'Olmes.



Atelier des Causses du Quercy à Labenque.



Atelier du Lauragais à Montferrand.



Atelier gardois à La Rouvière.

ARTICULER NATURE, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE POUR CULTIVER LE PROJET LOCAL

A l'instar du concept de biodiversité, les outils nationaux de planification de sa prise en compte, mis en place consécutivement au Grenelle de l'environnement se révèlent difficiles à appréhender par les élus amenés à élaborer des projets d'aménagement sur leurs territoires. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) établi à un échelon éloigné du terrain sur la base de données bibliographiques ou cartographiques et grâce à des outils de modélisation trouve un écho limité auprès d'élus dont les prérogatives, et de fait les préoccupations, sont essentiellement locales.

Aujourd'hui, les difficultés liées à la mise en place de la trame verte et bleue (TVB) dont les SRCE sont la représentation régionale, paraissent avant tout culturelles. Dans un contexte où l'urgence écologique a fait se succéder les évolutions réglementaires à un rythme soutenu, la TVB qui est jugée abstraite et souvent vécue comme « sanctuarisante » est très peu appropriée par les élus locaux qui doivent pourtant assurer sa prise en compte.

Si ces derniers manquent de clés de lecture, force est de constater que l'intégration de la TVB constitue surtout un profond bouleversement dans la manière d'aborder les projets de développement. Il s'agit non plus de regarder le territoire à l'aune des projets de d'urbanisation mais de renverser totalement le regard pour l'appréhender à travers son fonctionnement et ses dynamiques biologiques et écologiques. Autrement dit, l'apprécier comme un système vivant plutôt que comme des surfaces à aménager. Aujourd'hui, c'est la culture fonctionnaliste et sectorielle de l'aménagement née des Trente glorieuses qui avait occulté la nature qui doit être abandonnée au profit de démarches transversales et décloisonnées où la nature est une ressource pour le projet de développement local.

Afin de sortir d'approches trop souvent descendantes ou d'une dialectique stérile opposant le « tout conservation » au « tout développement », sept CAUE d'Occitanie ont proposé des ateliers locaux calés sur des « réalités du terrain » avec pour objectif de « ré-ancrer » l'aménagement de l'espace dans sa dimension culturelle.

Pour ce faire, et partant de leurs pratiques associées à l'exercice de leurs missions de conseil et de sensibilisation, les CAUE ont choisi « l'objet paysage » pour aborder la place et l'intérêt de la nature dans l'aménagement. Valeur quasi intuitive profondément ancrée dans la culture occidentale, objet ni trop technique, ni trop culturel, intégrant à la fois réalités concrètes et représentations, le paysage s'avère un levier intéressant pour mobiliser les acteurs et échanger sur un espace et son devenir.

Le paysage permet d'ouvrir le débat en se confrontant à la réalité du terrain et de construire une perception commune en croisant les regards : celui du maire, celui de l'élu agriculteur, celui de l'élu instituteur, celui de l'élu terrassier, celui du technicien du service urbanisme, celui du naturaliste, celui du paysagiste...

Dans les temps d'échange et de travail proposés par les CAUE, le paysage joue un rôle d'intermédiaire qui permet d'évoquer la multifonctionnalité de l'espace (usages résidentiels, usages productifs, dimension patrimoniale, usages contemplatifs..) de manière conjointe avec les aspects liés au fonctionnement des écosystèmes. L'appréhension des concepts abstraits de biodiversité, de continuité écologique ou de corridor écologique est facilitée par la proximité qui existe entre la nature et le paysage qui est l'une de ses représentations.

Lors des ateliers, la mise en commun des points de vue et des connaissances de chacun permet de se dégager des représentations catégorielles dont chacune est *a priori* aussi acceptable qu'une autre.

Débattre *in situ* - au sein du paysage - de la biodiversité à partir d'une appréhension sensible de l'espace contribue à créer des repères partagés et à acquérir un vocabulaire commun à ceux qui possèdent la connaissance naturaliste, ceux qui aménagent, ceux qui dirigent le territoire... Dans le temps des ateliers s'initie une culture commune. Ainsi, à côté d'indicateurs techniques environnementaux, la pérennité de ces liens culturels paraît essentielle à cultiver afin d'assurer la durabilité du projet local.

Par sa dimension culturelle, le paysage, qui a trait aux représentations et aux liens qu'entretiennent les acteurs avec leur espace, se révèle un intermédiaire de premier plan pour introduire les notions de nature et de biodiversité dans le dialogue territorial autour d'un projet.

Les retours de l'expérimentation menée par sept CAUE d'Occitanie tendent bien à confirmer que le paysage peut contribuer à une meilleure intégration de la nature – et des outils de planification associés – pour imaginer des projets de développement durable d'un territoire en mobilisant une dimension culturelle de l'espace et de son aménagement. Ici, d'une certaine manière, le paysage matérialise le pilier culturel du développement durable, pilier transversal - et néanmoins essentiel - aux trois autres piliers : l'environnemental, le social et l'économique.